

LES MARQUES EXTERIEURES DES NAVIRES DE PLAISANCE

Type de marque	Marques extérieures
Type I	Inscription à la poupe du navire ou sur le tableau arrière du NOM du navire et du nom du port NOUMEA (pour les navires de jauge brute supérieure ou égale à 10 tonneaux) ou les initiales NC .
Type II	Inscription à l'avant des deux bords du NOM du navire.
Type III	Inscription de chaque côté du navire, à l'avant de la coque ou sur les superstructures (cabine), des initiales NC et du numéro d'immatriculation.

Navire inférieur à 10 tonneaux de jauge brute		
A MOTEUR Tout navire non voilier dont le mode de propulsion principal est un moteur		
Jauge brute du navire (J.B)	Puissance du ou des moteurs	Marques
$\underline{J.B} \leq 2$ tonneaux	< 10 Cv	Néant
	≥ 10 Cv	III
2 tonneaux < $\underline{J.B}$ < 10 tonneaux	< 10 Cv	I
	≥ 10 Cv	I et III
VOILIER Tout navire dont la voilure constitue le mode de propulsion principal (se reporter aux divisions annexées à l'arrêté du 23 novembre 1987)		
Jauge brute du navire (J.B)	Puissance du ou des moteurs	Marques
$\underline{J.B} \leq 2$ tonneaux	/	néant
2 tonneaux < $\underline{J.B}$ < 10 tonneaux	/	I
NB : Marque I : pas de dimension imposée Marque III : les lettres et les chiffres doivent mesurer au moins 18 cm de hauteur et 2,5 cm de largeur de trait.		

Navire égal ou supérieur à 10 tonneaux de jauge brute	
Jauge brute du navire (J.B)	Marques
10 tonneaux $\leq \underline{J.B}$ < 25 tonneaux	I
$\underline{J.B} \geq 25$ tonneaux	I et II
NB : Marques I et II : les lettres doivent mesurer au moins 8 cm de hauteur et 2 cm de largeur de trait.	